

## REUNION du 03/05/2019

L' an 2019 et le 3 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 29/04/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de NOIR Régis Maire.

### L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Subventions aux associations.
- 2 - Frais de fonctionnement aux écoles publiques de Loué.
- 3 - Convention avec l'école privée Sacré Coeur de Loué.
- 4 - Subvention à l'école privée Sacré Coeur de Loué.
- 5 - Convention avec le CAUE pour une étude de faisabilité d'un projet de construction en lieu et place de la friche industrielle.
- 6 - Plan Local d'Urbanisme : Avenant n°2 pour changement du titulaire du marché.

Compte-rendu des réunions de commissions, des syndicats et de l'intercommunalité.  
Questions diverses.

**Présents à la séance** : M. NOIR Régis, Maire, Mmes : BESNARD Angélique, LANDEMAINE Nathalie, PINÇON Françoise, MM : FRONTÉAU Marc, LANOË Romain, LETEIL Guillaume, MARY Jean-Luc, MORANCÉ Éric, SAGET Jean-Claude

**Absent** : M. BRISSIET Anthony

**Excusés ayant donné procuration** : Mme ROULAND Laure à M. NOIR Régis, M. POIRIER Ludovic à Mme LANDEMAINE Nathalie

**Excusés** : MM : LECHAT Anthony, ROUILLARD Romuald

**A été nommé secrétaire de séance** : M. MARY Jean-Luc

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

réf : 2019-038

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- Comité des fêtes de Joué en Charnie : 350,00
- La Gaule : 350,00
- UNC - AFN : 350,00
- Générations Mouvement de Joué en Charnie : 350,00
- Association de Chassegrain : 350,00
- Les Amis de Montreuil : 350,00
- FDGON de Joué en Charnie : 350,00
- Comité des fêtes de Joué en Charnie- illuminations : 1500,00
- Espérance de Loué : 130,00
- Ligue contre le cancer : 16,00
- Centre de formation du BTP : 32,00
- AFM Téléthon : 16,00
- Don du sang Loué-Brûlon : 16,00
- MFR Les Herbiers : 16,00
- Maison Familiale de Coulans : 80,00
- Ogec Saint Michel (neige Autriche) : 64,00
- Ogec Saint Michel (Irlande) : 96,00
- Ogec Saint Michel (Strasbourg) : 16,00
- Association sportive Les Hirondelles : 80,00
- Foyer socio-éducatif de Bellevue : 464,00
- Coopérative scolaire école élémentaire de Loué : 100,00

Etat : Reçu en préfecture le 07/05/2019 14:12

Classification : 7.5.2 - attribuées aux associations

Date de réception de l'AR : 07/05/2019 13:25

Numéro de l'AR : 072-217201490-20190503-2019-038-DE

Publication le 07 mai 2019

## **FRAIS DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES PUBLIQUES DE LOUE**

A revoir à un prochain conseil municipal pour manque d'information.

## **CONVENTION AVEC L'ECOLE PRIVEE SACRE COEUR DE LOUE**

A revoir à un prochain conseil municipal pour manque d'information.

## **SUBVENTION A L'ECOLE PRIVEE SACRE COEUR DE LOUE**

A revoir à un prochain conseil municipal pour manque d'information.

## **CONVENTION d'accompagnement avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe) pour une réflexion sur le devenir de la parcelle AC123**

**réf : 2019-039**

Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du centre Bourg et sa réhabilitation, et notamment sur le devenir des bâtiments industriels installés dans l'ilot bordé par la RD 357, la Grande Rue et la Rue Sainte Barbe, cadastré section AC plan 123,

Considérant la délibération 2019-012 du 8 mars 2019 sollicitant le CAUE de la Sarthe pour établir une étude sur la faisabilité ou pas d'un projet de construction de logement en lieu et place des bâtiments actuels, en y incluant un réaménagement de l'entrée dans le centre bourg pour la grande rue,

Considérant la délibération 2019-037 du 5 avril 2019 décidant de l'acquisition du terrain bâti cadastré section AC plan 123 de 765 m<sup>2</sup>,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de signer avec le CAUE de la Sarthe une convention d'accompagnement pour la réflexion sur le devenir de la parcelle AC123 en prenant en compte l'aménagement des routes départementales 357 et 31, au tarif de 1500 (mille cinq cent) euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Etat : Reçu en préfecture le 07/05/2019 14:17

Classification : 2.2.8 - autres

Date de réception de l'AR : 07/05/2019 13:19

Numéro de l'AR : 072-217201490-20190503-2019-039-DE

Publication le 07 mai 2019

## **AVENANT NUMERO 2 AU MARCHE : élaboration du Plan Local d'Urbanisme.**

**réf : 2019-040**

Dans le cadre du marché public pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant la délibération 2018-048 du 1er juin 2018 attribuant le marché à ECCE TERRA, 8 Rue du Bourg Joly à Tiercé (Maine et Loire),

Considérant l'acte d'engagement signé le 28 juin 2018,

Considérant l'Avenant numéro 1 signé le 27 octobre 2018 pour des précisions sur les modalités de paiement, Le Maire expose que le cabinet ECCE TERRA cesse son activité en juillet 2019, et par conséquent il ne pourra pas nous accompagner pour la terminaison de notre PLU. Aussi il a négocié avec un de ses collègues et après notre avis pour la reprise du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les termes de l'Avenant numéro 2 qui désigne ARCHITOUR, 63 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72100 Le Mans (Sarthe) comme nouveau titulaire du marché, avec une incidence financière d'un cout de 1500,00 (mille cinq cent) euros hors taxe au profit d'Architour et une remise commerciale de 700,00 (sept cent) euros faite par ECE ENVIRONNEMENT à notre profit.
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Etat : Reçu en préfecture le 07/05/2019 14:52

Classification : 2.2.8 - autres

Date de réception de l'AR : 07/05/2019 13:19

Numéro de l'AR : 072-217201490-20190503-2019-040-DE

Publication le 07 mai 2019

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 15 minutes.